

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 17

AFFAIRES FINANCIERES

TARIFS FORAINS - CORSO 2023
Modification de la délibération du 8 février 2023

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Par délibération du 8 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux tarifs forains d'occupation du domaine public du corso.

Après une évaluation des différentes redevances à percevoir selon cette nouvelle grille tarifaire, de gros écarts sont apparus. De plus, les attractions de catégorie D n'étaient pas inscrites dans le tableau.

Au regard de ces éléments, il est nécessaire de modifier la grille des tarifs d'occupation du domaine public du corso comme suit :

CLASSES	ATTRACTIONS	TARIFS	
Catégorie A	grand huit - grande roue - jet bob - chenille - looping - scooter	430 €	+ 0,40 € / m ²
Catégorie B	manège enfantin - mini karting - mini scooter - bumper - jeux circulaires - boîte à rire - train fantôme - palais des glaces et similaires	220 €	+ 0,80 € / m ²
Catégorie C	tir - confiserie - loteries - jeux d'adresse	70 €	+ 8 € / m linéaire
Catégorie D	watter-ball - trampolines	80 €	+ 0,50 € / m ²

Il est rappelé que les règlements devront être effectués avant le CORSO lors des permanences du régisseur.
En cas de non-paiement, les sommes dues seront majorées de 10 % par mois et une exclusion sera prononcée à l'encontre du forain qui ne se sera pas acquitté de sa dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces tarifs modifiés et les modalités de règlement.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 8 février 2023

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


